

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°152/2020

Objet : Adoption des règles d'organisation de la séance du Conseil Communautaire en audioconférence

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Vu le décret n°2020-904 du 24 juillet 2020 fixant les conditions de réunion par téléconférence du conseil communautaire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le Président expose qu'il a régulièrement convoqué le conseil communautaire par courrier et par mail en lui indiquant les modalités de tenue de la séance du conseil communautaire en audioconférence.

Un appel nominatif des conseillers est réalisé afin de s'assurer des présences. Les conseillers se sont identifiés également avec les numéros d'appel qu'ils ont communiqués et qui ont été vérifiés.

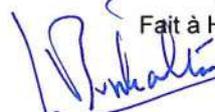
Le Directeur général des services est nommé en tant qu'auxiliaire du secrétaire de séance afin de recenser les entrées et sorties des conseillers communautaires ainsi que les pouvoirs éventuels dont ils bénéficient.

L'audio conférence se tient en présence de la presse locale qui a été destinataire des identifiants pour assister à la séance et est également présente au siège de la CCPH le temps de la réunion.

Les débats font l'objet d'un enregistrement audio. Un compte rendu détaillé de ces débats sera établi.

S'agissant d'une information, le Conseil communautaire **ACTE** des modalités pratiques de la tenue de cette réunion telles que présentées précédemment.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 070-247000722-20201105-152_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°153/2020

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 24 septembre 2020

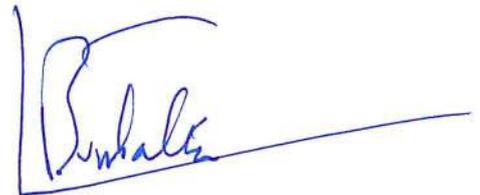
Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-153_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°154/2020

Objet : Fonds Régional Territorial : Attribution de subventions

Le Président rappelle qu'en date du 23 juillet 2020, le Conseil communautaire a décidé de s'engager aux côtés de la Région dans un « **Pacte pour les territoires** ». Ce plan de soutien s'adresse aux entreprises de 0 à 10 salariés particulièrement fragilisées suite à la crise liée au COVID 19. La Région et la CCPH ont ainsi souhaité apporter un soutien à l'économie de proximité en complément des mesures gouvernementales mises en œuvre depuis le début de la crise (Fonds de solidarité national, chômage partiel, prêt garanti par l'Etat, report des charges, ...).

Ce dispositif s'adresse aux très petites entreprises (TPE) hors SCI, entreprises industrielles, professions libérales réglementées et entreprises en cours de liquidation.

Ce plan de soutien est composé de 2 fonds cofinancés par les EPCI :

- Le Fonds Régional pour les territoires (FRT) dont la Région a décidé de déléguer la gestion à chaque EPCI dans le cadre d'une convention de délégation d'octroi des aides et d'autorisation d'intervention,
- Le Fonds Régional d'Avances Remboursable dont la gestion sera assurée pour Initiative Haute Saône.

Les conventions relatives à ces 2 dispositifs ont été signées à la date du **10 septembre 2020** qui détermine donc le début de l'éligibilité des dépenses.

En date du 24 septembre, la CCPH a adopté un règlement d'application local visant à définir les conditions d'attribution des aides en complémentarité avec le dispositif FISAC et en application du Règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

8 dossiers ont été déposés au 9 octobre 2020, date limite de dépôt pour une présentation à ce conseil communautaire (Voir le tableau financier en annexe) pour un montant total d'investissement de 131 099.41 €. Après instruction des dossiers et vérification de l'assiette des dépenses éligibles conformément aux règlements d'intervention FISAC et FRT, visant notamment le règlement UE n°1407/2013 sur le fonctionnement des aides de minimis, le montant total des subventions attribuables est de 29 234.35 € répartis comme suit :

- 21 838.50 € au titre du dispositif FISAC (10 919.25 € pris en charge par la ville d'Héricourt, 10 919.25 € pris en charge par la CCPH)
- 7 395.86 € au titre du FRT (1479.17 € pour la participation CCPH et 5916.69 € pour la participation Région).

A ce stade l'enveloppe FRT restant disponible est de 97 414.14 € sur les 104 810 € prévus.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions présentées dans le tableau récapitulatif au titre du FISAC d'une part et du FRT d'autre part,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-154_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020
Le Président,

Volet investissement des entreprises

Date de réception du dossier	Date de complétude du dossier	Enseigne	Ville	Projet	Coût total du projet HT	Assiette des dépenses éligibles HT	FISAC		FRT		Total
							Participation Commune	Participation CCPH	Participation CCPH	Participation Région	
18/09/2020	18/09/2020	Ma petite folie	Héricourt	PC + logiciel caisse, comptabilité, stock	1 567,50 €	1 567,50 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	400,00 €	500,00 €
23/09/2020	23/09/2020	ADCH	Héricourt	Parc informatique financé par un emprunt bancaire - Capital restant dû au 01/10/2020	4 681,18 €	4 681,18 €	0,00 €	0,00 €	187,25 €	748,99 €	936,24 €
24/09/2020	24/09/2020	De toile à soie	Héricourt	Acquisition d'une machine à coudre, d'une surjeteuse et d'une lampe lumière naturelle pour travaux de précision afin de proposer aux clients des ateliers pratiques. Objectif de fidéliser et développer la clientèle par une offre de service complémentaire à la vente de tissus.	1 217,00 €	1 217,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	400,00 €	500,00 €
30/09/2020	30/09/2020	Auto Ecole DUCHANOY	Héricourt	Equiper la salle de code d'une dizaine de tablettes, afin d'avoir une salle de code en accès libre et en condition d'examen pour les élèves. Equiper les moniteurs afin de pouvoir dématérialiser les fiches de suivi des élèves en conformité avec l'obligation de dématérialisation imposée courant 2021.	8 910,94 €	8 910,94 €	1 782,19 €	1 782,19 €	178,22 €	712,88 €	4 455,47 €
01/10/2020	01/10/2020	Gaëlle Auto conduite	Héricourt	Acquisition d'un véhicule et aménagement pour passage du permis BE	45 864,17 €	11 960,00 €	2 392,00 €	2 392,00 €	239,20 €	956,80 €	5 980,00 €
08/10/2020	12/10/2020	MS DECORATION	Héricourt	Acquisition de 2 véhicules utilitaires en remplacement de véhicules non réparables car trop anciens. Subvention limitée à un véhicule	41 800,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	200,00 €	800,00 €	5 000,00 €
09/10/2020	10/10/2020	FSI	Héricourt	Acquisition d'un véhicule de livraison et adaptation des matériels informatiques (Serveur, PC)	22 658,62 €	19 325,29 €	3 865,06 €	3 865,06 €	386,51 €	1 546,02 €	9 662,65 €
09/10/2020	12/10/2020	Dominique Création	Héricourt	Aménagement du local professionnel	4 400,00 €	4 400,00 €	880,00 €	880,00 €	88,00 €	352,00 €	2 200,00 €
TOTAL					131 099,41 €	62 061,91 €	10 919,25 €	10 919,25 €	1 479,17 €	5 916,69 €	29 234,35 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°155/2020

Objet : Dispositif d'aide d'urgence aux commerçants – Fonds Régional des Territoires

Le Président expose que huit dossiers de demande de subvention **d'investissement** au titre du FISAC et du Fonds Régional des Territoires (FRT) sont présentés à l'approbation du Conseil Communautaire du 5 novembre (Rapport n°3).

A ce jour la consommation de l'enveloppe Région est seulement de 8% et cela résulte du taux d'intervention retenu pour le FRT (10% répartis entre la CCPH et la Région) et la complémentarité voulue avec le FISAC (40% de subventions répartis entre la CCPH 20% et la commune volontaire 20%).

Le faible nombre de dossiers reçus depuis la mise en place du dispositif mi-septembre traduit l'inquiétude des commerçants et artisans pour la continuité de leur activité. **Les nouvelles mesures de confinement décidées fin octobre** et conduisant à la **fermeture administrative** des commerces non essentiels doivent nous interroger sur les modes de soutien de la collectivité à ces professionnels.

Le contexte nous oblige à réorienter notre politique sans modification des enveloppes votées à ce stade.

Il s'agit de favoriser davantage l'intervention de la Région en matière d'investissement (par une hausse du taux) et d'alléger la participation de la CCPH en matière d'investissement. Les crédits libérés par la CCPH au titre du dispositif FISAC peuvent ainsi être fléchés sur un nouveau dispositif d'aide d'urgence aux commerces.

Il est effectivement possible de modifier les taux d'intervention des dispositifs ce qui permettra d'assurer une meilleure consommation de l'enveloppe Région à compter de 2021 et d'apporter un soutien immédiat aux commerces les plus pénalisés par ce nouveau confinement.

La réorientation du FRT fera l'objet d'un ajustement de notre règlement d'intervention lors de la prochaine assemblée communautaire mais il est proposé de réorienter dès à présent les crédits disponibles au titre du dispositif FISAC par une aide au fonctionnement des commerces.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-155_2020-DE



Une décision modificative budgétaire (crédits inscrits en investissement à passer en fonctionnement) sera prévue lors de la DM de fin d'année.

Il est proposé d'attribuer ces subventions sous la forme **d'une aide forfaitaire immédiate de 500 €** en application du règlement UE 1407/2013 dit de minimis et en référence à la délibération n°167/2017 du conseil communautaire du 9 novembre 2017 définissant comme d'intérêt communautaire la dynamisation de l'économie locale en favorisant le développement des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services. Cette subvention permettra de prendre en compte les charges fixes des commerçants telles que les loyers (au titre de notre compétences immobilier d'entreprise) et autres dépenses de fonctionnement.

Les entreprises éligibles à cette aide sont les entreprises commerciales de 0 à 10 salariés y compris les indépendants domiciliées sur le territoire de la CCPH disposant d'une surface de vente inférieure à 300 m² et **soumises à fermeture administrative** au sens du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20201105-155_2020-DE

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 500€ aux commerces faisant l'objet d'une fermeture administrative à compter du 30 octobre 2020 par prélèvement des crédits disponibles au titre du dispositif FISAC,
- **DECIDE** de solliciter l'appui de la Région pour abonder ce fonds à travers le volet fonctionnement du Fonds Régional des Territoires,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette décision dans la limite des crédits budgétés,
- **ACTE** que le règlement d'intervention du FRT sera ajusté en conséquence à effet du 01 janvier 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°156/2020

Objet : Fonds Régional Territorial : projet plateforme « en bas de chez moi » - Attribution de subventions

Le Président expose que le plan de relance en faveur des TPE proposé par la Région et cofinancé par les EPCI prévoit d'accompagner des projets visant à développer des **plateformes numériques** qui peuvent selon les objectifs voulus proposer plusieurs niveaux d'option de la simple page internet à la création d'un drive local fédérant l'offre des commerçants et artisans du territoire.

En juillet 2020, l'association des commerçants du Pays d'Héricourt (APACH) a sollicité la CCPH pour un accompagnement financier à la construction d'une plateforme numérique proposée par la société SKILZ, installée à Héricourt et spécialisée en marketing digital.

Ce projet s'appuie sur 3 constats :

1er constat : Depuis quelques années, nous assistons au plan national à une désertification et à la paupérisation des centres-villes. La crise du COVID-19 a porté un nouveau coup aux commerces de proximité qui parviennent difficilement à survivre.

2eme constat : En parallèle, le développement des circuits courts et la valorisation du commerce local est un véritable enjeu économique et écologique.

3eme constat : Les commerces souffrent d'un manque de visibilité sur internet alors que ce média est le levier pour leur développement commercial. Seules les grandes surfaces et les structures de bonne taille peuvent s'offrir des outils de vente et de promotion en ligne.

Le projet repose sur la création de la société « En bas de chez moi ».

« En bas de chez moi » propose les deux prestations suivantes pour lesquelles le volet ingénierie sera réalisé sous forme de prestation par SKILZ. Un commercial sera recruté pour la commercialisation de l'offre « En bas de chez moi ».

1. **La création du site internet de l'APACH** et l'actualisation de celui-ci par des articles et liens vers les réseaux sociaux pour un budget de 12 312 € TTC (10 260 € HT).

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-156_2020-DE



2. **Une offre de service de sites vitrine pour les commerçants** qui le souhaitent pour un montant de 109 € HT/mois la première année puis 59 € HT/mois la deuxième année.

A ce tarif s'ajoutent des options de e-commerce proposant la **vente en ligne** (coût supplémentaire de 59 € HT par mois) soit un coût total (base et option) de **2016 € HT pour la première année et 1416 € HT les années suivantes**. Les sites vitrines sont la base de la communication digitale des commerçants, ils permettent de leur donner un outil facile à gérer et durable pour être visibles sur Internet.

Ils sont au cœur du dispositif proposé car c'est grâce à la conception mutualisée de ces sites vitrines qu'il est possible pour « En bas de chez moi » de proposer une solution qualitative habituellement réservée à des leaders du e-commerce à un prix compétitif. Il s'agit donc bien là d'une action collective visant à soutenir l'ensemble des commerçants souhaitant s'engager dans la démarche avec comme colonne vertébrale du dispositif le site e l'APACH.

La valeur ajoutée « En bas de chez moi » par rapport à d'autres solutions :

- Un engagement d'un an seulement - **Les commerçants sont propriétaires de leur site vitrine au bout de la première année et peuvent se désengager s'ils le souhaitent.**
- Un conseil d'experts du marketing Internet : en complément de la création du site, « En bas de chez moi » les **conseille sur ce qui fonctionne ou non**
- Des formations : l'objectif est de **donner le maximum d'autonomie** aux commerçants pour qu'ils maîtrisent leur communication digitale
- Un accès à la plateforme e-commerce si le commerce s'y prête. « En bas de chez moi » gère la création des produits de A à Z : aides les commerçants à choisir les bons produits, prend les photos, rédige les fiches et met le tout en ligne. A noter, la boutique en ligne est accessible sur abonnement : si le commerçant se désabonne, la boutique en ligne est supprimée.

Exemples :

Pour un commerce alimentaire :

Le site vitrine met en avant une méthode de contact permettant la prise de commande à distance.

Le site e-commerce peut également être intéressant pour certains de ces commerçants car il permet de mettre en avant des produits originaux qui donnent envie de venir en boutique. Par contre, la vente en ligne de produits simples est bien plus complexe pour ces commerçants car ils ne sont pas forcément compétitifs face à des supermarchés et les frais de livraison peuvent nuire à leur marge.

Pour un commerce non-alimentaire :

Le site vitrine permet de mettre en avant les valeurs et les spécialités. « En bas de chez moi » peut également développer des modules complémentaires - par exemple des modules de prise de RDV en ligne.

La vente en ligne est souvent un levier de croissance.

Enfin, « En bas de chez moi » envisage également de proposer des séminaires à destination de groupes de commerçants pour leur donner des clés sur des thématiques variées (Facebook, Google My Business, Publicité en ligne, Animation d'un blog...).

L'implantation à Héricourt de SKILZ et de « En bas de chez moi » favorise également une grande proximité avec les commerçants offrant une meilleure réactivité face à leurs demandes.

Il est donc proposé d'apporter un soutien à la création de cette plateforme numérique à travers une aide pour la création du site internet support de l'APACH et par des aides aux commerçants pour réduire les frais proposés par En bas de chez moi afin de les encourager la première année à adhérer à la formule.

Cela se traduit donc de la manière suivante :

- **Volet investissement du FRT** : création du site internet de l'APACH. Il est proposé de soutenir l'APACH à hauteur de 5000 € sur un coût de 10 260 € HT répartis comme suit :
 - 2000 € CCPH
 - 2000 € Ville d'Héricourt
 - 1000 € Région
 - Solde : 5 260 € : APACH
- **Volet fonctionnement** : participation à l'abonnement mensuel pour les sites vitrine des commerçants sur les bases suivantes :
 - Création du site vitrine : 38 % de l'abonnement annuel HT de la première année soit une subvention de **500 €**
 - Option e-commerce ou module prise de RDV : forfait supplémentaire de **350 €** la première année soit environ 50% de l'option e-commerce.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-156_2020-DE

Détail de l'intervention de la CCPH :

Offre de base : Année 1 : 109 € HT par mois soit 1308 € HT / an ramenée à 808 € HT avec l'aide de 500 € de la CCPH.

Offre de base : Année 2 : pas d'aide de la CCPH mais coût mensuel 59€ HT soit coût annuel de 708 € HT.

Offre de base et e-commerce : Année 1 : 109€ HT+ 59 € HT/ mois soit 2016 € HT / an ramené à 1 166 € HT avec les aides de 500 € et de 350 €.

Offre de base et e-commerce : Année 2 : pas d'aide de la CCPH mais coût mensuel de 59 € HT + 59 € HT soit

1 416 € HT/ an.

L'aide pourrait être limitée aux 20 premières demandes (seuil de rentabilité pour la société « En bas de chez moi ») soit un budget total de 17 000 € sur les 20 962 € inscrits au budget de fonctionnement du Fonds Régional des Territoires.

A ce jour, En bas de chez moi a déjà dans son réseau 6 engagements quasi fermes et des contacts positifs sont en cours mais aucune publicité n'a encore pu se faire tant que les modalités d'accompagnement de la CCPH et de la Région n'ont pas été fixées.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'apporter une subvention d'investissement de 5000 € à l'APACH pour la création de son site internet,
- **DECIDE** d'apporter une subvention aux 20 premiers commerçants et/ou artisans qui déposeront une demande d'abonnement à la plateforme « En bas de chez moi » dans les conditions susvisées,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-156_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°157/2020

Objet : Guinnottes 3 - Cession du lot 1 au groupe SC70 SC25

Le Président expose que la société SC70, créée par Monsieur Thierry MARIE en 1985 à Héricourt occupe aujourd'hui un site de 2.4 ha sur la commune de Brevilliers.

Spécialisée dans le traitement et recyclage des véhicules hors d'usage (VHU), l'entreprise compte aujourd'hui 35 salariés sur le site de Brevilliers et a également repris une activité similaire à Besançon (22 salariés).

L'entreprise s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable à travers les politiques nationales de recyclage des véhicules et de réemploi des pièces automobiles. Elle dispose ainsi d'un stock permanent de plus de 100 000 pièces, ce qui fait d'elle un acteur important sur le marché de la pièce de réemploi sur tout l'Est de la France. Les VHU traités proviennent à 64% des compagnies d'assurances, à 11% des garages, 19 % les particuliers et 6% la fourrière.

La clientèle est composée à 40 % de particuliers et à 60% de professionnels. Cette part de marché est en augmentation continue grâce à l'obligation des garagistes de proposer des pièces d'occasion pour la remise en circulation des véhicules accidentés.

Avec un marché en pleine croissance, SC70 a aujourd'hui besoin d'investir dans un site complémentaire à celui de Brevilliers afin d'y installer une nouvelle usine de traitement.

L'ambition de l'entreprise est de dépasser le seuil actuellement en vigueur de 95% de taux de recyclage des VHU pour atteindre 97.5 % en optimisant ses process afin de garantir un tri plus fin, de meilleure qualité et facilitant les filières de recyclage et réemploi.

En mars 2020, Monsieur MARIE a proposé à la CCPH de se porter acquéreur de la parcelle 1 de la zone des Guinnottes 3. Pour mémoire, cette parcelle est la première de cette nouvelle zone et avait été aménagée pour un projet industriel qui n'a pas abouti. D'une surface de 3 ha elle est disponible immédiatement. Elle est identifiée en tant que site clé en main dans le cadre du programme Territoires d'industrie.

A terme, cette usine de traitement permettra de recycler 5000 VHU par an en créant 20 emplois dans un premier temps (35 à l'horizon 2025), faisant de SC70 le plus grand centre de traitement de la Région Est. Seuls trois autres centres de même taille existent en France dans le sud-ouest et en région parisienne.

Le projet a été présenté en réunion de bureau du 17 septembre 2020 et a fait l'objet d'un avis favorable de la part des élus.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-157_2020-DE



Ce projet s'inscrit dans une démarche de territoire à impact positif avec une activité qui, bien qu'elle soit classée ICPE en raison de la nature des matières traitées, est créatrice d'emplois y compris des emplois peu qualifiés, peu énergivore car les activités de démontage sont essentiellement manuelles et contribuent à l'économie circulaire.

Un partenariat d'entreprise inclusive est également en cours de construction avec l'ADAPEI avec l'accueil d'une équipe de l'entreprise adaptée d'Héricourt sur les activités de démontage moteur.

Monsieur MARIE prévoit la construction d'un bâtiment de 3000 m² comprenant des espaces de dépollution/démontage et de stockage des pièces. Le coût de construction est chiffré à 3.3 M€

Après étude des coûts d'aménagement de la plateforme et déduction faite des subventions perçues, un prix de 22€ HT/m² a été retenu pour la commercialisation de ce premier lot. Monsieur MARIE a confirmé par écrit son accord sur ce prix le 28 septembre 2020.

Il est donc proposé de valider la cession du lot 1 des Guinnottes 3 à Monsieur Thierry MARIE, représentant le groupe SC70 SC25 pour un montant total de 660 000 € HT soit 22€ HT/m² pour une surface utile de 30 000m².

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **EMET** un avis favorable à la cession du LOT 1 de la zone d'activité des Guinnottes 3 au groupe SC70 SC25 représenté par Monsieur Thierry MARIE via la SCI porteuse du projet immobilier de l'entreprise pour un prix de 22€ HT /m² soit pour une surface utile de 30 000 m² un montant total de 660 000€ HT,
- **DECIDE** d'engager rapidement la signature d'un compromis de vente aux conditions suspensives classiques d'obtention du permis de construire et des financements bancaires, en vue d'une signature de l'acte au terme des 6 mois du compromis,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relevant de cette décision,
- **DECIDE** d'activer tous les leviers du label site clé en main pour accompagner du mieux possible ce projet industriel.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-157_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°158/2020

Objet : Contrat de ruralité - Avenant pour l'année 2020

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, dans sa séance du 8 décembre 2016, a décidé de s'engager dans la démarche de contrat de ruralité pour la période 2017-2020 aux cotés de l'Etat, notamment pour bénéficier des crédits du Fonds de soutien à l'investissement Local (FSIL) devenu DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en 2018. Ces fonds ne sont mobilisables qu'au travers de cette contractualisation.

Pour mémoire, le contrat de ruralité vise à définir dans un seul document les financements dont disposent la collectivité pour ses projets afin que les services de l'État affectent au mieux les fonds disponibles (DETR, FNADT, DSIL...).

Il doit permettre d'intégrer les opérations structurantes du territoire autour des **6 volets prioritaires** listés par le Comité Interministériel aux Ruralités :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...),
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale.

En 2017, le FSIL a été mobilisé par la CCPH pour le gymnase du champ de foire (64 000 €) et les parkings de la Maison de la Formation (18 250 €).

En 2018 la CCPH, la ville d'Héricourt et la commune de Saulnot ont bénéficié des crédits DSIL. La CCPH a bénéficié de 78 400 € pour la voie du Tram, la Ville d'Héricourt a bénéficié de 497 500 € pour la création d'un plateau technique d'accueil de médecins spécialisés (40 000 €), la réhabilitation de l'entrée de la ville côté

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-158_2020-DE



Belfort (160 000 €) et l'aménagement d'un parc urbain plaine de la Lizaine (297 500 €) et la commune de Saulnot a bénéficié de 21 696 € pour la création d'un skate parc et d'une aire de jeux.

En 2019, ce sont Mandrevillars avec l'aménagement du cœur de village pour 39 000 €, Etobon avec la réfection du mémorial des fusillés pour 6 305.60 €, Echenans-sous-Mont-Vaudois avec la requalification du bourg centre pour 128 855.40 €, Chalonvillars avec l'aménagement et la mise en valeur rue de la Croze pour 50 993.71 € et Héricourt avec la rénovation énergétique de l'église pour 36 570.80 € qui ont bénéficié de la DSIL.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20201105-158_2020-DE

Pour 2020, ce sont 14 projets qui sont intégrés à la convention. Après de nombreux échanges avec les services de l'Etat 4 projets mobiliseront la DSIL et 10 mobiliseront de la DETR.

Axe	Action	Maître d'ouvrage	Montant Total H.T	Part MO H.T	Part État H.T	Taux	Obs.
Accès aux services Publics et aux soins	Rénovation énergétique bâtiment mairie- salle polyvalente- École et périscolaire	Chenebier	700 000,00 €	140 000,00 €	280 000,00 €	40 %	DSIL
Accès aux services Publics et aux soins	Mise en accessibilité Des bâtiments publics	Héricourt	141 500,00 €	84 900,00 €	56 600,00 €	40 %	DSIL
Cohésion sociale	Création d'un pôle périscolaire « Ploye », Quartier des Chenevières	CCPH	1 238 950,00 €	299 265,00 €	371 685,00 €	30 %	DETR
Revitalisation du bourg centre	Aménagement «Cœur de Village» - Phase 1	Brevilliers	202 010,00 €	105 599,50 €	70 703,50 €	35 %	DETR
Cohésion sociale	Aménagement et mise en valeur du Quartier Des Chenevières	Héricourt	401 000,00 €	157 150,00 €	140 350,00 €	35 %	DETR
Attractivité du territoire	Requalification du Parvis De la Tour du Château	Héricourt	1 300 000,00 €	405 000,00 €	390 000,00 €	30 %	DSIL
Revitalisation du bourg centre	Sécurisation des abords Des « Groupes scolaires »	Héricourt	89 167,00 €	53 500,00 €	35 666,80 €	40 %	DETR
Revitalisation du bourg centre	Aménagement qualitatif De la rue de Chenebier	Chalonvillars	360 000,00 €	252 000,00 €	108 000,00 €	30 %	DETR
Revitalisation du bourg centre	Aménagement sécuritaire De la rue du Poinçon	Chalonvillars	119 000,00 €	83 300,00 €	35 700,00 €	30 %	DETR
Attractivité du territoire	Requalification de l'ancienne épicerie	Brevilliers	210 000,00 €	108 000,00 €	84 000,00 €	40 %	DETR
Revitalisation du bourg centre	Réfection et sécurisation de l'aire de jeux et Du terrain de foot	Coisevaux	60 000,00 €	30 000,00 €	18 000,00 €	30 %	DETR
Revitalisation du bourg centre	Aménagement qualitatif De la rue principale	Champéy	180 000,00 €	72 800,00 €	72 000,00 €	40 %	DSIL
Attractivité du territoire	Réno vation des fontaines - Dernière phase	Etobon	45 000,00 €	27 000,00 €	18 000,00 €	40 %	DETR

Revitalisation Du bourg centre	Requalification du centre- Ville par agrandissement d'un parking	Héricourt	95 000,00 €	66 500,00 €	28 500,00 €	30 %	DETR
Total en €			5 141 627,00 €		1 709 205,30 €		
Total crédits État sollicités (DETR, DSIL, FNADT)					1 709 205,30 €		

NB : Ces montants et les taux correspondant sont mentionnés au regard d'un plan de financement prévisionnel et pourront faire l'objet d'un ajustement

La CCPH est concernée pour 1 projet et les villages de Chenebier, Brevilliers, Châlonvillars, Coisevaux, Champey et Etobon ont inscrit 1 ou plusieurs opérations au contrat. La ville d'Héricourt a inscrit 5 projets.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à la signature de l'avenant 2020 du contrat de ruralité ainsi qu'aux pièces afférentes au contrat,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers susvisés au titre du contrat de ruralité.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-158_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOLINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°159/2020

Objet : Attribution d'un fonds de concours aux communes

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt, lors du Conseil communautaire du 7 juillet 2011 a affirmé sa volonté d'accompagner financièrement les communes dans leur développement et de conforter le lien de proximité entre intercommunalité et communes en votant sur la mandature une enveloppe de fonds de concours.

Ainsi une part fixe forfaitaire de 12 000 € par commune (quelle que soit la taille de la commune) et une part variable de 15€ par habitant avaient été retenues pour déterminer l'enveloppe individuelle du fonds de concours.

Cette politique, peu répandue à l'époque, avait été largement plébiscitée par toutes les communes qui ont rapidement consommé l'enveloppe individuelle sur des projets de tout type : Cœur de village, voirie, chemin forestier, assainissement, travaux sur des bâtiments, écoles, lavoirs

L'interventionnisme direct et concret de la CCPH sur des projets communaux a eu pour vocation également de favoriser l'**identité communautaire**.

Depuis quelques années, l'Etat, le Département, la Région accompagnent l'investissement des territoires à travers des politiques contractuelles (Contrat de ruralité, Contrat PACT, Contrat de territoire, contrat métropolitain) dans lesquelles la CCPH et la Ville d'Héricourt ont su systématiquement saisir les opportunités mais rarement les communes rurales qui au regard des cahiers des charges peuvent difficilement présenter des projets structurants pour le territoire.

De fait lors des orientations budgétaires débattues en Février 2020, la question de revoter une politique intercommunale de fonds de concours en faveur des communes a été ré-évoquée autour d'une enveloppe de l'ordre de 100 000 €/ an soit 600 000 € sur la mandature.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-159_2020-DE



Les grands projets intercommunaux ayant été conduits sur la décennie passée, cette enveloppe pluriannuelle d'investissement est une possibilité que détient la CCPH sans que cela vienne au détriment de ses propres capacités à investir.

La charte de gouvernance adoptée lors du conseil communautaire du 16 juillet a identifié ce principe de fonds de concours comme un élément fondamental des relations du couple intercommunalité /commune et il convient aujourd'hui de renouveler ce principe sur les mêmes bases qu'en 2011 ce qui avait fait consensus, en ajustant la part variable à la population au 1^{er} janvier 2020.

Il est précisé que ces fonds seront affectés uniquement à des projets **d'investissement** voirie comprise et seront cumulables avec l'AED versée par la CCPH.

Le principe du fonds de concours est que la somme attribuée par la CCPH ne peut pas être supérieure au reste à charge de la commune toutes subventions confondues.

Pour bénéficier de ce fonds de concours, la commune et la CCPH devront délibérer pour acter du plan de financement et une convention sera signée à cet effet laquelle encadrera les modalités de versement, les pièces justificatives à verser et la communication qui devra être faite sur la participation communautaire.

Il est également précisé qu'il sera possible pour les communes de réaliser plusieurs projets mais avec un fonds de concours minimum de 5 000 € par projet.

Sur ces bases d'attribution, forfait de 12 000 € + 15€ par habitant, c'est une enveloppe de 598 350 € qui est affectée à cette politique d'aménagement de notre territoire sur la mandature.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020 Affiché le ID : 070-247000722-20201105-159_2020-DE		INSEE 2020	Part fixe	15,00 € par habitant	Total
AIBRE		477	12 000 €	7 155 €	19 155 €
BELVERNE		148	12 000 €	2 220 €	14 220 €
BREVILLIERS		651	12 000 €	9 765 €	21 765 €
CHAGEY		646	12 000 €	9 690 €	21 690 €
CHALONVILLARS		1282	12 000 €	19 230 €	31 230 €
CHAMPEY		891	12 000 €	13 365 €	25 365 €
CHAVANNE		241	12 000 €	3 615 €	15 615 €
CHENEBIER		712	12 000 €	10 680 €	22 680 €
COISEVAUX		347	12 000 €	5 205 €	17 205 €
COURMONT		136	12 000 €	2 040 €	14 040 €
COUTHENANS		751	12 000 €	11 265 €	23 265 €
ECHENANS/S MONT VAUDOIS		529	12 000 €	7 935 €	19 935 €
ETOBON		293	12 000 €	4 395 €	16 395 €
HERICOURT-TAVEY		10881	12 000 €	163 215 €	175 215 €
LAIRE		412	12 000 €	6 180 €	18 180 €
LE VERNOY		171	12 000 €	2 565 €	14 565 €
LUZE		729	12 000 €	10 935 €	22 935 €
MANDREVILLARS		249	12 000 €	3 735 €	15 735 €
SAULNOT		765	12 000 €	11 475 €	23 475 €
TREMOINS		399	12 000 €	5 985 €	17 985 €
VERLANS		177	12 000 €	2 655 €	14 655 €
VILLERS S/SAULNOT		133	12 000 €	1 995 €	13 995 €
VYANS LE VAL		470	12 000 €	7 050 €	19 050 €
		21490	276 000 €	322 350 €	598 350 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les principes identifiés ci-dessus pour la mise en œuvre d'une politique de fonds de concours au bénéfice des communes,
- **APPROUVE** le tableau de répartition individuelle ci-dessus,
- **DECIDE** de prévoir les crédits aux budgets sur la mandature.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-159_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Balthazart', written over a horizontal line.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°160/2020

Objet : Périscolaire – extrascolaire : Présentation du rapport annuel des Francas pour 2019

Le Président expose que la Délégation de services périscolaire et extrascolaire a été confiée aux Francas par délibération en date du 30 décembre 2015 pour une durée de 3 ans renouvelée d'un an. La précédente délégation s'est achevée au 31 décembre 2019 et une nouvelle délégation a été engagée pour 3 ans pour la gestion des trois pôles : Chenebier, Echenans et Saulnot.

Vus l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales et la loi N°95-127 du 8 février 1995 et le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 :

« le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Conformément aux articles cités ci-dessus, le délégataire a transmis son bilan pour l'année 2019, lequel doit faire l'objet d'une présentation au conseil communautaire.

Celui-ci est constitué de 4 dossiers :

Dossier 1 : Présentation des données comptables : le budget, les comptes de résultats

Le délégataire informe que l'ensemble de leur compte sont vérifiés et validés par le cabinet comptable « Audit France » dont le rapport annuel sur l'exercice comptable de l'année 2019 est joint au dossier.

Le montage des budgets se fait par rapport aux différents éléments fournis par la Communauté de Communes (tarifs aux familles, horaires d'ouverture), les éléments fournis par les Francas concernent les salaires et les frais de gestion, et les éléments fournis par les autres prestataires concernant les repas, les transports et les fournitures diverses.

L'ensemble de l'enregistrement des pièces comptables se fait au siège départemental des Francas de Vesoul. Le suivi des contrats de travail ainsi que les paies sont également réalisés au siège départemental. L'ensemble des pièces et justificatifs comptables est consultable sur place à VESOUL

Les directrices de pôle réalisent un certain nombre d'opérations comptables sur leur structure :

- Gestion de la caisse en recette et dépenses

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-160_2020-DE



- Etablissement des factures
- Réception des chèques et autres versements
- Suivi des comptes ouverts chez les différents fournisseurs.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-160_2020-DE

Une fois par mois, l'ensemble de ces éléments est retransmis à Vesoul pour être enregistré et archivé. La comptabilité est globale pour l'ensemble du département avec un enregistrement analytique par pôle et par période. La répartition des charges fait apparaître les différents pourcentages, avec notamment les coûts du personnel qui représentent environ 70% des dépenses. Il est donc impératif de bien maîtriser la gestion du personnel en fonction du nombre d'enfants accueillis et modifier souvent les effectifs en déplaçant du personnel d'un centre à l'autre.

La présentation des comptes de résultat fait apparaître un déficit pour l'année 2019 de **30 216.91 euros**.

- Dossier 2 : Présentation du bilan d'activité quantitatif

- **Bilans mensuels** : A chaque fin de mois, un tableau récapitulatif des présences journalières par temps d'accueil est réalisé (périscolaire, mercredi, petites et grandes vacances) et envoyé à la CCPH. Ces documents indiquent également la moyenne mensuelle des fréquentations avec un comparatif sur les années précédentes.
- **Bilans annuels** : L'accueil périscolaire : après une année de stabilisation, une augmentation de la fréquentation moyenne est observée sur les 3 pôles. Les variations journalières très importantes sont toujours présentes. Cela est particulièrement visible sur les temps du midi avec les mardis et des jeudis de forte influence. L'accueil des matins est en augmentation de plus de 15% pour les pôles de Saulnot et Echenans. L'utilisation de l'option midi sans repas est de plus en plus marginale mais répond à un réel besoin de service aux familles sans conséquence économique pour la CCPH. L'utilisation des services en soirées est identique à celle des midis. La fréquentation moyenne augmente sur les pôles de Saulnot et Chenebier respectivement de 20% et 24%. Le relais du soir sur Echenans (qui répond à la mise en place de nouveaux horaires scolaires décidés par la municipalité à la rentrée 2018-2019) atteint en 2019 son rythme de croisière avec une plus forte utilisation les vendredis. Cette absence d'harmonisation des horaires scolaires complique la mise en place d'activités sur les soirées sur ce pôle et augmente considérablement le temps d'ouverture au public de cette structure (en augmentant de fait le coût de fonctionnement). Les variations importantes de fréquentation selon les jours de la semaine sont parfois renforcées (Echenans et Chenebier) par les activités proposées le soir par les équipes d'animations.
- **Les mercredis** : la fréquentation sur ce temps d'accueil est stabilisée. L'activité « anniversaire » connaît un vif succès. Celle-ci compense l'écart de fréquentation des 2 pôles entre les matinées et les après-midis. Les sorties organisées à chaque période sont plébiscitées par les familles.
- **Les petites et grandes vacances** : A part aux vacances d'hivers, il est observé une fréquentation moyenne en augmentation. Cependant, dans le détail, cette hausse d'activité se concentre sur les pôles de Chenebier et Echenans alors que Saulnot subit une baisse de fréquentation. La stabilité des équipes permanentes sur ces périodes favorise à long terme une progression pédagogique. Le fonctionnement sur une semaine à Chenebier pendant les petites vacances a trouvé son public.
- **Le public accueilli** : le nombre d'enfant accueilli dans les structures périscolaires est cette année en légère baisse malgré la fin des NAP. Avec 473 enfants (487 en 2018), il reste très important au regard du nombre d'enfants scolarisés (plus de 70%). Pendant les vacances, la fréquentation est en augmentation (380 enfants pour 341 en 2018) et essentiellement avec un public de la CCPH. Sur cette année 2019, 344 familles auront utilisé le service péri ou extrascolaire de la CCPH, 59 à Chenebier, 162 à Echenans et 123 à Saulnot.

- Dossier 3 : Présentation du personnel d'encadrement

Le nombre moyen de salariés de l'association des Francas de Haute-Saône s'élève en 2019 à 198 contre 258 en 2018, soit 131 équivalents temps plein ce qui confirme la baisse constante des effectifs constatée depuis 3 ans. Cette évolution des volumes résulte de la fin des activités TAP sur l'ensemble des centres en 2019. Cette baisse est compensée par l'augmentation de l'activité périscolaire, mais aussi, grâce au travail des équipes sur le terrain qui a permis une croissance du nombre d'enfants accueillis sur chaque structure. 7 salariés bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés.

Sur la CCPH, actuellement 21 personnes sont en contrat avec les Francas. 18 en CDI et 3 en CDD (aucun contrat d'insertion). L'association continue à privilégier les contrats en CDI. Sur les 4 directrices de pôle (une à Chenebier et Saulnot et deux à Echenans), 2 sont titulaires de diplômes professionnels de l'animation (BEATEP, DEJEPS). Même si au niveau de la réglementation le BAFD est suffisant pour diriger un centre de loisir, l'association a opté pour des formations et des diplômes plus importants.

Pour le recrutement et la gestion du personnel, les Francas sont confrontés à plusieurs problèmes :

- Les effectifs extrêmes entre le matin, la restauration et le soir qui contraignent à proposer des contrats à temps « très » partiel (8 h/ semaine uniquement sur le temps de restauration).
- Les arrêts maladie qui déséquilibrent le bon fonctionnement des centres. En 6 ans le nombre de jours maladie a été multipliés par 3.

En 2019, le niveau actuel de formation des personnels est supérieur aux exigences de la DDCSPP. L'essentiel des personnels sans formation sont le CDD et les personnels de service.

- **Dossier 4 : Présentation des documents pédagogiques et habilitations DDCSPP**

Ces documents sont disponibles au siège de la collectivité.

Globalement, le délégataire considère que l'organisation et la structuration des services proposés sur l'ensemble des pôles répondent au cahier des charges de la CCPH avec toutefois 2 remarques :

La première est qu'il faut améliorer la gestion de proximité et la communication avec le délégant et la réponse apportée par les Francas en 2020 sera le recrutement d'une coordinatrice de secteur au sein de l'association.

La seconde préoccupation concerne le peu d'effectifs le temps des mercredis à Chenebier qui doit rester un point de vigilance à la fois sur l'aspect coût du service mais aussi sur l'intérêt pédagogique pour les enfants et l'équipe d'animation.

Le rapport transmis par le délégataire est complet au niveau des documents techniques remis (comptes de résultats, rapport du commissaire aux comptes, état du personnel, projets pédagogiques).

S'agissant d'une présentation, ce point ne donne pas lieu à vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-160_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°161/2020

Objet : Autorisation de répondre à l'appel à projet de l'ADEME pour la collecte des Biodéchets

Le Président expose que l'ADEME a publié en janvier 2020 un appel à projet pour généraliser le tri à la source des biodéchets comportant 2 sessions. La deuxième session s'est ouverte le 23 septembre avec une date limite de réponse fixée au 27 novembre 2020.

En répondant et en s'engageant dans cet appel à projet, la CCPH anticipera et de se préparera au mieux aux futures obligations réglementaires (la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEV) et à la loi relative à l'anti-gaspillage et l'économie circulaire (AGEC)) ainsi qu'à leurs objectifs.

Le SYTEVOM de son côté va également s'engager sur la question du traitement des biodéchets et nos études seront donc complémentaires.

Cet appel à projet a pour objectif d'apporter des soutiens financiers de l'étude préalable (objet du rapport) jusqu'aux solutions opérationnelles décidées par les territoires.

La Communauté de communes souhaite, pour le 27 novembre, répondre à la première étape de l'appel à projet en engageant une étude sur la base du projet de cahier des charges de l'ADEME :

➤ Phase 1 de diagnostic – état des lieux – contexte territorial

Contexte du service de collecte (organisation, performance, contraintes, exutoires, financement ...)

Identification du gisement de biodéchets produits et potentiellement captables par typologie de déchets et par producteurs. Les analyses se feront en 3 étapes :

1. Technique du service :

Analyse portant sur la production de déchets, sur le service proposé aux usagers

2. Territoire :

Afin d'analyser et qualifier le territoire en fonction du type d'habitat et de la présence d'espace verts

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-161_2020-DE

3. Financière :

Dans le but d'analyser et identifier les coûts fixes et variables par flux de déchets ainsi que les principaux postes de dépenses

➤ Phase 2 d'étude des scénarios possibles

1. Aspects techniques en fonction des zones du territoire et des typologies d'usagers
2. Production de déchet afin de déterminer les moyens humains/matériels et le plan de communication nécessaire.
3. Faisabilité réglementaire afin d'identifier les éventuels freins réglementaires

➤ Phase 3 d'approfondissement du scénario retenu intégrant la définition d'une zone test et d'un plan d'actions.

De manière à valider le scénario retenu, réalisation d'une expérimentation sur une(ou plusieurs) zone(s) de test sur le territoire. Ainsi le prestataire devra :

- Réaliser un planning prévisionnel de mise en œuvre
- Mettre en place un suivi des performances

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-161_2020-DE

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Un rapport de diagnostic
- Des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun
- Le plan d'actions pour la mise en œuvre du scénario choisi
- Une trame de communication
- Programme de formation à destination des agents de la collectivité et/ou des référents de quartier.
- Un outil de suivi des indicateurs de collecte

Une telle étude est chiffrée selon les sources de l'ADEME entre 25 000 € et 40 000 € TTC - 70 % sont financés par l'ADEME et 30% par la collectivité.

A noter que dans le cadre du plan de relance de la Région, un dispositif d'aide à l'investissement est prévu en complément de l'ADEME sur la collecte des biodéchets.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à engager la Communauté de communes dans l'appel à projet de l'ADEME, **ACTE** de la candidature de la CCPH à l'appel à projet de l'ADEME pour obtenir une subvention de 70% au titre de l'étude préalable et **DECIDE** d'engager la procédure de consultation afin de retenir un cabinet pour l'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°162/2020

Objet : Autorisation de signer la convention avec le Département pour la mise à disposition des gymnases

Le Président expose que depuis plusieurs années le Département de Haute Saône participe au fonctionnement des équipements sportifs (CSIAG) mis à disposition des élèves du Collège Pierre et Marie Curie à travers une subvention de fonctionnement prenant en compte le nombre d'élèves de l'établissement. En 2019 à titre indicatif, nous avons bénéficié d'une aide de 11 445 €.

L'Assemblée départementale, lors de sa séance des 20 et 21 décembre 2019, a modifié sa politique en faveur de la pratique de l'EPS et a acté le principe d'une **aide à l'investissement** au profit des collectivités territoriales ou EPCI.

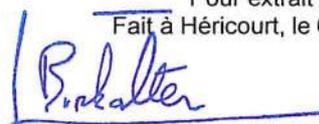
Cette aide vient donc en remplacement de l'aide au fonctionnement existante jusqu'alors et est destinée à financer l'achat de mobilier ou la rénovation des équipements sportifs. Cette aide sera versée pour des investissements au moins égaux au double de sa valeur.

Par ailleurs, la commission permanente du Conseil départemental du 7 septembre dernier a validé une nouvelle convention ainsi qu'une bonification de 10% portant le montant attribué à 16.5 €/élève, la convention sera conclue pour une durée de 3 ans (2020-2021-2022).

Cette aide pour 2020 serait de 12 672 € pour 768 élèves.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** dès à présent le Président ou le Vice-Président à signer avec le Conseil Départemental, la convention d'aide à l'investissement pour les équipements sportifs.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-162-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°163/2020

Objet : Transport à la demande : avenant au marché avec SYNERGIHP

Le Président expose que le marché de transport à la demande passé avec le SYNERGIHP arrive à échéance le 31 décembre 2020. Ce marché a été conclu initialement pour une durée de 3 ans reconductible 1 année.

Il a été proposé à la commission d'appel d'offres réunie le 22 octobre de conclure un avenant avec le SYNERGIHP permettant de prolonger le marché jusqu'au 31 août 2021 soit pour une durée supplémentaire de 8 mois dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

La CAO a émis un avis favorable à l'unanimité.

Cette prolongation permettra aux services de la CCPH d'engager les procédures de consultations pour les marchés de transports (scolaire, périscolaire, à la demande, natation, ...) de manière globale et concomitante avec des lots distincts en fonction de la prestation à réaliser.

Le SYNERGIHP a accepté cette proposition d'avenant sur la base des tarifs appliqués en 2020 soit un coût mensuel de 2 833.33 € HT auquel s'ajoute la part kilométrique de 1.177 € HT (de 0 à 30 000 km) et 1.157 € HT (au-delà de 30 000 km).

Le montant final de cet avenant sur 8 mois est estimé à environ 104 000 € HT.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de transport pour une durée de 8 mois aux conditions financières énoncées, les autres clauses du marché demeurant inchangées.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-163_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°164/2020

Objet : RPAM : signature d'une convention avec le Département du Doubs

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt doit signer avec le Conseil départemental du Doubs une convention d'aide au financement de son service Relais Parents Assistants Maternels pour l'année 2020.

Cette convention permet au service RPAM de bénéficier d'une aide annuelle de 841,80 euros au titre de la participation du Département à hauteur de 0,10 ETP d'animateur de Relais.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention d'aide au financement du service RPAM avec le Conseil Départemental et à la signature de tout document y afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-164_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°165/2020

Objet : Budget annexe transport : décision modificative

Le Président expose qu'en date du 18 juin 2020 la CCPH a voté le Budget Annexe Transport qu'il convient aujourd'hui d'ajuster avec une Décision Modificative.

Celle-ci concerne la cotisation due au Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté pour une prévision de 2 000 €.

Le Syndicat Mixte de Transport a été installé lors du comité syndical du 07 Octobre 2020 et le budget du syndicat a été voté lors de la séance du 21 octobre.

C'est un budget de l'ordre de 92 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement qui a été adopté pour la fin de l'année.

Ce budget est alimenté à hauteur de 70 000 € par une subvention de pôle métropolitain et par une cotisation de ses 3 membres de 21 500 € laquelle est déterminée en fonction de son poids de population.

Pour la CCPH c'est une cotisation de 1486 € qui est prévue et qui nécessite une Décision modificative arrondie à 2000 €.

EPCI	Pop municipale 2017	Participation de l'EPCI au budget du Pôle en 2020	Cotisation 2020 en euros
CCPH	20 962	6,91%	1 486
SMTC 90	142 622	47,01%	10 107
PMA	139 776	46,08%	9 907
Total général	303 360	100%	21 500 €

Cette modification est réalisée par prélèvement de crédit au compte 022 « dépenses imprévues ».

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-165_2020-DE

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20201105-165_2020-DE

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 – : Charges à caractère général

BP : 353 570,00 €	DM1 : + 2 000 € (Article 6281)	nouveaux crédits : 355 570,00 €
-------------------	-----------------------------------	---------------------------------

Chapitre 022 – Dépenses imprévues :

BP : 12 001,00 €	DM1 : - 2 000 €	nouveaux crédits : 10 001,00 €
------------------	-----------------	--------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 410 258,00 €, et pour l'investissement à 18 747,82 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Transport 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°166/2020

Objet : Habitat 2020 : attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 2 dossiers « HABITER MIEUX » et 4 « REMBOURSEMENTS SOLIHA » sont aujourd'hui présentés :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	GARCIA ESTEBAN HELENE
Adresse	19 RUE DE L'ECOLE – 70400 BREVILLIERS
Type de travaux	REPLACEMENT DE MENUISERIES – ISOLATION - VMC
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	21 579.93 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	20 016 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	FAIVRE SYLVIE
Adresse	6 RUE JEAN MARIE TJIBAOU – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE – PORTE D'ENTREE - ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	14 119.08 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 776 €
Montant subvention CCPH	500 €

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-166_2020-DE

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	LEFEVRE DOMINIQUE
Adresse	53 RUE SALVADOR ALLENDE – 70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	11 782.19 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	8 318 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	BORSATO NEREO
Adresse	12 RUE CHARLES CANEL – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	17 654.27 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	12 857 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	MAHE NICOLAS
Adresse	4 RUE DES ROSES – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	14 501.71 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	10 372 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	PEREIRA DA SILVA GREGORY-MARTINEZ MAGALIE
Adresse	5 RUE DU TEMPLE – 70400 BELVERNE
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET DE MENUISERIES - VMC
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	24 929.78 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **3 000 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°167/2020

Objet : Ressources humaines - Création d'un poste de responsable du service Mobilité

Le Président expose que Lors du dernier conseil communautaire, l'assemblée a été informée de la nécessité de structurer une Direction de la Mobilité au sein des services communautaires afin d'assumer l'ensemble des missions qui seront dévolues progressivement à notre établissement.

Rappelons les décisions déjà effectives en matière de mobilité :

- Gestion du Transport à la demande HERIVA
- Mise en œuvre d'une ligne expérimentale régulière desservant l'Hôpital Médian et la gare LGV
- Création du syndicat de transport métropolitain avec le SMTC et PMA et actions de coordination en matière d'identité, de billettique (Titres PASS OK, titres interopérabilité en cours de définition)
- Mise en œuvre du Versement transport
- Mise en œuvre du schéma intercommunal des voies cyclables
- Gestion des transports périscolaires
- Gestion des transports scolaires vers le bassin d'apprentissage de la natation

Et les nouvelles missions qu'il conviendra de prendre en main

- Gérer les transports scolaires (26 marchés, 1200 élèves) actuellement délégués à la Région
- Organiser des lignes régulières de transport vers les pôles d'emplois et bassins de vie d'Héricourt, Belfort et Montbéliard.
- Mettre en œuvre l'interopérabilité au sein du syndicat de Transport NFC
- Poursuivre la réalisation de liaisons douces cyclables
- Investir les questions d'aires de co-voiturage, d'auto partage, de location de vélos
- Articuler nos actions avec le réseau ferroviaire

La structuration du service doit globalement répondre à trois enjeux :

Un enjeu stratégique de pilotage du service dans toutes ses dimensions, d'organisation de la politique mobilité en lien direct avec le VP délégué et le DGS, de coordination avec les autres AOM et le Syndicat de transport NFC, de planification (appels à projet, PCAET, Plan de déplacement ...), de développement du multi

modal , de partenariat dans les politiques de droit commun ou contractuelles (Région, Département, Etat ...) et de supervision du financement du service.

Un enjeu opérationnel de mise en œuvre des différents services en lien direct avec les transports et les prestataires retenus (inscriptions, régie, accueil des usagers, gestion factures ...)

Un enjeu opérationnel de gestion du service mobilité en lien direct avec les autres services de la CCPH : comptabilité, marché, accueil, communication

Pour ce faire et afin de garantir la continuité du service, il est proposé d'organiser le service Mobilité autour de 3 agents pour 2,3 ETP de la manière suivante :

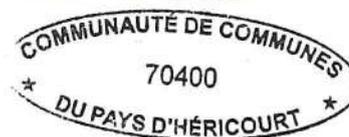
- Un poste à temps complet de responsable Mobilités sur un grade d'attaché ou d'ingénieur de catégorie A
- Un poste à temps complet de gestionnaire transport – Ce poste de catégorie C (non pourvu) a déjà été créé par le conseil communautaire du 20 février 2020.
- Un poste à 1/3 temps de gestionnaire transport – ce poste est déjà créé et occupé par l'agent en charge du suivi de Hériva. Cet agent permettra d'assurer la continuité du service transport mais ses missions seront refondues selon l'organisation à venir du service

Le responsable du service Mobilités aura pour missions de répondre aux 3 enjeux ci-dessus. Il sera le référent technique des élus sur toutes les questions de Mobilités, assurera la responsabilité des transports gérés (scolaire, TAD, lignes régulières) , aura en charge le budget annexe et l'analyse du financement par le Versement Mobilité et notamment des entreprises contributrices, participera à l'élaboration et au développement de la politique Mobilités décidée par les élus, sera le référent technique des autres AOM, du pôle métropolitain , du syndicat de transport NFC, de l'URSSAF et de l'ACOSS, de la Région (MOBIGO) , aura en charge la coordination de la communication du service.

Placé sous l'autorité directe du DGS il assurera également l'encadrement du service et sera l'interlocuteur avec les services supports (marchés, secrétariat général, comptabilité ...).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020
Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

38

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°168/2020

Objet : Ressources humaines - Création et transformation de postes

1. Transformation de poste

Suite au départ d'un agent au sein du service Ressources Humaines, une réorganisation du service a été engagée et il a été décidé le recrutement d'un responsable des Ressources Humaines.

Ce recrutement nécessite la transformation du grade du poste existant.

Il convient de supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} décembre et de créer à la même date un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

2. Création de postes

Une restructuration interne des services de la médiathèque est en cours afin de tenir compte de la nécessaire adéquation entre l'organisation actuelle de l'équipement et le développement global d'un certain nombre de nouveaux services (médiation numérique, Fablab, artothèque, jeux vidéo...), actions développées à travers le Contrat Territoire Lecture (CTL) et le Contrat Territorial pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

Il convient ainsi de créer au 1^{er} décembre 2020 un poste d'adjoint d'animation à temps complet (agent en charge notamment de la médiation numérique) et un poste d'adjoint du patrimoine à 20H00.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

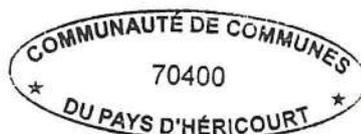
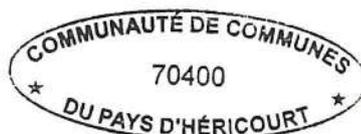
- **DECIDE** de créer au 1^{er} décembre 2020 un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **DECIDE** de supprimer au 1^{er} décembre un poste de rédacteur à temps complet,
- **DECIDE** de créer au 1^{er} décembre 2020 un poste d'adjoint d'animation à temps complet (médiation numérique),
- **DECIDE** de créer au 1^{er} décembre 2020 un poste d'adjoint du patrimoine à 20h00.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°169/2020

Objet : Demande de subvention à la ligue de football amateur

Le Président expose que les clubs de football utilisateurs du SIB ont sollicité la Communauté de communes afin que soient installés des pare-ballons complémentaires sur ce terrain, le long du ruisseau.

Deux devis ont été sollicités auprès d'Espace vertical et de ID Verde. L'offre de ID Verde apparait la mieux disante avec un coût total (fourniture et pose) de 13 613.04 € pour 3 portions de pare-ballons (2 de 20m et 1 de 32 m) sur 5 mètres de hauteur.

Ces travaux de sécurisation de l'installation sont éligibles aux subventions de la Ligue de football amateur dans le chapitre « équipement ».

Les travaux seront engagés sous réserve de l'obtention des subventions.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de solliciter une participation de 50% auprès de la ligue soit 6 806.52 €. Les 50 % restants seront réglés en autofinancement par la Communauté de communes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-169_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°170/2020

Objet : Ordures ménagères : Admission en non-valeur

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

• **Ordures Ménagères**

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 561 factures en 2019 (24 658 en 2018) pour 9 716 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 407 544,00 € en 2019**.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

Il s'agit de 3 dossiers pour Héricourt, 1 pour Saulnot et 1 pour Luze.

1) **Au titre des créances éteintes** : Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **1 980,14 €** portant sur les années de 2014 à 2020.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-170_2020-DE



TABLEAU RECAPITULATIF DES MONTANTS PAR COMMUNES AU TITRE DE LA FACTURATION OM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT	123.25 €	85.30 €	159.22 €	357.00 €	160.11 €	- €		884.88 €
TOTAL SAULNOT	- €	- €	- €	- €	82.65 €	26.05 €		108.70 €
TOTAL LUZE	- €	111.82 €	203.19 €	191.10 €	192.90 €	192.90 €	94.65 €	986.56 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	123.25 €	197.12 €	362.41 €	548.10 €	435.66 €	218.95 €	94.65 €	1 980.14 €

- 2) **Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs** : Celle-ci concerne des dossiers où il y a eu des poursuites mais qui n'ont eu aucun résultat. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes, il est possible qu'une personne puisse par la suite régulariser ses créances elles seront alors comptabilisées au compte 7714.

En référence de la liste n°4210900233

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEBITEURS AU TITRE DE LA FACTURATION OM							
REDEVABLE	ADRESSE	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT		- €	- €	48.94 €	100.36 €	164.14 €	313.44 €
TOTAL CHAGEY		- €	- €	30.21 €	- €	- €	30.21 €
TOTAL LISTE ANV N°4210900233		- €	- €	79.15 €	100.36 €	164.14 €	343.65 €
TOTAL CREANCES ANV (6541)		- €	- €	79.15 €	100.36 €	164.14 €	343.65 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 1 980,14 € pour les créances éteintes au compte 6542 et **ADMET** des créances en non-valeur au compte 6541 pour un montant total de 343,65 €.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-170_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°171/2020

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire

Le Président expose que conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☉ Marchés publics : en € HT :

20/10/2020	M308/2020	Pomona Passion Froid	Fournitures	Marché alimentaire lot 1	54670 MILLERY	min 4000 max 16000
20/10/2020	M309/2020	Servidis	Fournitures	marché alimentaire lot 2	25600 VIEUX CHARMONT	min 2500 max 10000
20/10/2020	M310/2020	Servidis	Fournitures	marché alimentaire lot 3	25600 VIEUX CHARMONT	min 1500 max 6000
20/10/2020	M311/2020	Pomona Passion Froid	Fournitures	marché alimentaire lot 4	54670 MILLERY	min 1500 max 5000
20/10/2020	M312/2020	Pomona Passion Froid	Fournitures	marché alimentaire lot 5	54670 MILLERY	min 400 max 1500
20/10/2020	M313/2020	Pomona Passion Froid	Fournitures	marché alimentaire lot 6	54670 MILLERY	min 1400 max 5000
20/10/2020	M314/2020	Pomona Passion Froid	Fournitures	marché alimentaire lot 7	54670 MILLERY	min 750 max 3000

20/10/2020	M315/2020	Pomona Froid	Passion	Fournitures	marché alimentaire lot 8	54670 MILLERY	min 10500 max 42000
20/10/2020	M316/2020	Pomona Azur	Terre	Fournitures	marché alimentaire lot 9	21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	min 350 max 1300
20/10/2020	M317/2020	Pomona Azur	Terre	Fournitures	marché alimentaire lot 10	21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	min 3000 max 12000
20/10/2020	M318/2020	Pomona Azur	Terre	Fournitures	marché alimentaire lot 11	21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	min 3000 max 12000
20/10/2020	M319/2020	Pro à Pro		Fournitures	marché alimentaire lot 12	39100 DOLE	min 10000 max 30000
20/10/2020	M320/2020	Pomona Froid	Passion	Fournitures	marché alimentaire lot 13	54670 MILLERY	min 11500 max 45000
20/10/2020	M321/2020	Gourmalliance		Fournitures	marché alimentaire lot 14	95132 FRANCONVILLE	min 1500 max 6000
16/09/2020	M356/2020	ESE (CITEC)		Fournitures	bacs de collecte jaunes et verts	71108 CHALON SUR SAONE	4 331,20 €
28/09/2020	M367/2020	VEOLIA		Travaux	Création branchement eau potable avec terrassement	25420 VOUJEAUCOUR T	3 740,13 €
08/10/2020	M383/2020	ENEDIS		Travaux	demande de raccordement	25203 MONTBELIARD	5 614,80 €

- ☞ Contrat de location : NEANT
- ☞ Contrat d'assurance : NEANT
- ☞ Régies comptables : NEANT
- ☞ Dons et legs : NEANT
- ☞ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☞ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☞ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☞ Contrat de travail à durée déterminée : **16 septembre au 16 octobre 2020**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
CUISINE CENTEALE			
Remplacement	1	28H	1
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	21H	1
	2	35H	1
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
Remplacement	4	12H30	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	14H	1
	2	6H	2
Remplacement	1	17H	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201105-171_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°172/2020

Objet : Ouverture dominicale des commerces 2021 : avis sur les demandes

Le Président expose que le titre III de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Ainsi, l'article L.3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi du 06 août 2015, dispose que pour les commerces de détail, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire à hauteur de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressés qui existait avant la loi, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de cinq, qui doit rendre un avis conforme.

Il est rappelé que les commerces de détail alimentaire peuvent déjà ouvrir librement le dimanche jusqu'à 13 heures. Désormais ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

A noter que, sur le territoire de la Haute-Saône l'ouverture du dimanche de certaines branches d'activités est réglementée par arrêtés préfectoraux à savoir :

- les commerces de chaussures dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à trois ;
- les commerces de loisirs et articles de sport dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à deux ;
- les commerces d'ameublement qui peuvent ouvrir les deux dimanches précédant Noël, le premier dimanche des soldes d'hiver et quatre dimanches laissée à disposition et tenant compte des spécificités commerciales de chaque enseigne.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-172_2020-DE



Conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, l'avis du Conseil communautaire est requis sur la liste proposée par les communes, des dimanches susmentionnés, étant rappelé que cet avis doit être conforme pour que le Maire puisse arrêter cette liste.

Pour l'année 2021 :

- la SARL HERI (magasin NOZ) a sollicité la commune de Brevilliers et le Maire propose d'autoriser son ouverture pour les dimanches suivants : 3 octobre, 10 octobre, 17 octobre, 24 octobre, 31 octobre, 7 novembre, 14 novembre, 21 novembre, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre.
- Pour Héricourt, après consultation des commerces, seul le magasin Leclerc a répondu.

Sur les 12 dimanches possibles, il est proposé par la Ville d'Héricourt de permettre l'ouverture des commerces les 6 dimanches suivants : 4 avril, 20 juin, 24 octobre, 5 décembre, 12 décembre et 19 décembre. Habituellement, la Ville d'Héricourt consent entre 9 et 12 dimanches, mais pour 2021, le Maire d'Héricourt propose de limiter à 6 dimanches pour protéger le repos dominical des salariés.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (6 votes contre) **EMET** un avis conforme aux propositions de Messieurs les Maires de Brevilliers et Héricourt.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-172_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,